



## **Présentation du Canada concernant le dialogue de Charm el-Cheikh sur la portée de l'alinéa 1c) de l'article 2 et sa complémentarité avec l'article 9 de l'Accord de Paris (2025)**

Le Canada se réjouit de l'occasion qui lui est donnée de présenter son point de vue sur le dialogue de Charm el-Cheikh concernant l'alinéa 1c) de l'article 2 de l'Accord de Paris et sa complémentarité avec l'article 9 de l'Accord de Paris. Le Canada exprime sa gratitude envers les coprésidents du dialogue pour l'amélioration du processus et de la parité hommes-femmes lors des ateliers de l'année dernière et il encourage l'amélioration continue de la diversité, plus particulièrement par la participation des voix sous-représentées, comme les peuples autochtones, les acteurs infranationaux et la société civile. Le format interactif du dialogue a permis aux participants et aux panélistes d'échanger leurs points de vue. Les discussions techniques sur les pratiques exemplaires et le partage d'exemples concrets ont été particulièrement utiles pour faciliter des discussions constructives et fructueuses.

En 2024, les discussions ont permis d'examiner en détail la portée, la mise en œuvre et la complémentarité de l'article 2.1c) par rapport à l'article 9. En 2025, le Canada envisage de consacrer plus de temps à discuter de ce que pourrait être l'opérationnalisation de l'article 2.1c) dans le cadre de l'Accord de Paris. Comme la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties à l'Accord de Paris (CMA7) déterminera la voie à suivre, le dialogue de cette année doit encourager la discussion sur l'importance de l'engagement des parties dans l'alignement de la finance mondiale sur un avenir plus durable. Le Canada demande aux coprésidents de fournir à la CMA des recommandations pour les travaux à long terme sur l'article 2.1c) en vertu de l'Accord de Paris.

### **Thèmes des ateliers**

#### *Rôle de l'Accord de Paris*

Le dialogue de 2024 fait état des efforts en cours relatifs à l'article 2.1c), en dehors de l'Accord de Paris. Les parties devraient s'efforcer de faire de l'Accord de Paris un facilitateur de la mise en œuvre de l'article 2.1c), notamment en fournissant des orientations sur la mise en œuvre de l'article 2.1c) et en contribuant à réduire la fragmentation. Le dialogue de 2025 pourrait donc faciliter la discussion sur les mécanismes et processus de l'Accord de Paris qui permettraient d'accroître la transparence et d'établir des mesures pour l'article 2.1c) et d'en faire le suivi.

Le premier bilan mondial offre un cadre utile pour ces échanges. Par exemple, il reconnaît le rôle des gouvernements dans l'envoi de signaux clairs aux investisseurs, ainsi que le rôle des banques centrales et des règlements financiers dans la mise en place de flux positifs pour le climat. Les règles et règlements nationaux aident les investisseurs à prendre des décisions plus éclairées sur les risques et les possibilités liés au climat. Ces règles et règlements varient en fonction des circonstances nationales. Le dialogue pourrait faciliter la discussion entre les parties sur la meilleure façon d'utiliser les outils à l'intérieur et en dehors des processus de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) (par exemple, les plans nationaux pour l'atténuation des changements climatiques et la résilience ou les mesures politiques spécifiques) pour fournir une orientation appropriée à l'échelle nationale aux différents acteurs du paysage financier dans l'alignement et la réaffectation des flux vers les objectifs climatiques, notamment par la mise en œuvre des objectifs énergétiques collectifs convenus dans le cadre du premier bilan

mondial, la planification de la transition, les cadres réglementaires et les plates-formes d'investissement des pays.

### *Transparence*

L'opérationnalisation de l'article 2.1c) reste incomplète sans la transparence sur les mesures, car celles-ci soutiennent l'intégrité de l'article 2.1c). Le dialogue de 2024 a permis d'explorer un éventail d'outils de transparence utilisés par les gouvernements, le secteur privé et les acteurs financiers. Dans le dialogue de 2025, nous devons miser sur ces discussions en facilitant l'échange des leçons tirées de ces outils et en déterminant les mécanismes au sein de l'Accord de Paris qui permettraient d'améliorer la transparence, et donc la crédibilité des mesures d'application de l'article 2.1c). Par exemple : partager les enseignements sur les moyens de rendre compte volontairement des engagements et des mesures de souveraineté liés à l'article 2.1c), en harmonie avec les voies déterminées au niveau national, ainsi que les options pour que le processus de l'Accord de Paris comprenne le suivi des mesures prises aux fins de l'alignement. L'amélioration de la transparence permettra également de mieux évaluer les progrès accomplis dans la mise en œuvre de l'article 2.1c) dans le cadre du bilan mondial, ainsi que l'impact de l'alignement sur l'économie réelle, c'est-à-dire, cela permettra d'avoir une vision holistique et systémique de la voie de développement économique à long terme à l'échelle nationale et mondiale, ainsi que des risques et des possibilités liés au climat à l'échelle de l'économie.

### *Principes communs*

En 2024, le dialogue a souligné l'importance d'établir des principes communs, basés sur les meilleures données scientifiques disponibles, les objectifs climatiques mondiaux et les normes et règles internationales. Les principes communs fourniraient un cadre général et des points de repère pour éviter l'écoblanchiment et la maladaptation, tout en respectant les voies déterminées au niveau national. Les principes devraient prendre en compte les défis des pays vulnérables, la transition juste, le développement durable, la réduction de la pauvreté et les flux financiers climatiques inclusifs et sensibles au genre, en garantissant la prise en compte des droits, des besoins et des perspectives des personnes et des communautés en première ligne du changement climatique, notamment les peuples autochtones, les travailleurs, les jeunes et les personnes handicapées.

Même s'il n'y a pas de solution unique, le Dialogue de 2024 a mis en lumière les différentes possibilités d'harmonisation, en particulier en ce qui concerne les normes et les paramètres, tout en respectant les approches ascendantes. Par exemple, la taxonomie régionale de l'Association des Nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE) met en évidence des similitudes en matière de compréhension et d'approches, tout en prenant en considération les différents stades de développement des pays de la région. Le dialogue de 2025 peut examiner les taxonomies régionales, les objectifs de développement durable et les travaux du Conseil des normes internationales d'information sur la durabilité afin de déterminer les éléments, les principes et les critères de référence communs en tant que pratiques exemplaires. À long terme, la CMA pourrait ainsi élaborer un ensemble commun de lignes directrices afin d'envoyer des signaux utiles au marché et d'éviter la fragmentation des normes, des approches et des interprétations.

### *Sujets transversaux*

En reconnaissant l'importance continue de plusieurs questions clés explorées au dialogue de l'an dernier, le Canada encourage l'intégration de ces questions en tant que thèmes transversaux dans tous les ateliers.

Il s'agit notamment de continuer à mettre l'accent sur l'adaptation et la résilience. En s'appuyant sur les risques et les obstacles cernés l'année dernière, la discussion pourrait être axée sur la manière de gérer les risques liés au climat qui ont un impact sur les évaluations du crédit, de mettre en évidence les possibilités d'investissement dans les mesures d'adaptation et de résilience et d'explorer la meilleure manière d'intégrer la résilience climatique dans les plans de transition (à la fois publics et privés). Les discussions peuvent également viser à trouver des approches communes pour évaluer la résilience climatique, en tenant compte des différents contextes nationaux ainsi que des cibles et des indicateurs de l'objectif mondial en matière d'adaptation.

Une discussion plus approfondie est également nécessaire sur les défis uniques auxquels sont confrontés les petits pays vulnérables, en particulier les pays les moins avancés et les petits États insulaires en développement, pour la mise en œuvre de l'article 2.1c). Les discussions pourraient porter sur les moyens de mieux renforcer les environnements habilitants pour l'alignement et l'orientation des flux dans les pays en développement, en tenant compte des défis spécifiques des pays vulnérables (comme l'emprunt, le coût de l'emprunt et l'espace budgétaire restreint), notamment les capacités et l'expertise divergentes en matière de finance durable, ainsi que les possibilités de renforcement des capacités, de transfert de technologies et de solutions adaptées pour favoriser les marchés durables.

### ***Acteurs financiers mondiaux***

Le Canada encourage les coprésidents à maximiser la participation d'un large éventail d'acteurs pertinents, dans la mesure du possible, comme les ministères, les organismes de réglementation, le secteur privé, la société civile et les groupes représentant les communautés vulnérables au climat visés, afin de recueillir des contributions pour améliorer la façon dont l'article 2.1c) peut servir les parties et le secteur privé.

Le Canada reconnaît le précieux travail d'assistance technique et de renforcement des capacités fourni par les agences et les initiatives des Nations Unies, notamment l'Initiative financière du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE-IF), les banques multilatérales de développement, les institutions financières internationales et des initiatives comme la Coalition for Capacity on Climate Action (C<sup>3</sup>A). Le dialogue de 2025 pourrait tirer parti de leur expertise sur la meilleure façon d'aider les pays vulnérables à mettre en œuvre l'article 2.1c). De même, le Dialogue de 2025 offre une occasion de consulter des universitaires et des groupes de réflexion, comme la Commission mondiale sur l'économie et le climat, sur les mesures qu'ils recommandent.

### ***Processus***

Le Canada encourage les coprésidents à établir des liens avec des processus complémentaires afin de garantir des discussions cohérentes et synergiques sur l'article 2.1c). Par exemple, la présidence sud-africaine au G20 vise à faire progresser les priorités en matière de financement durable et de mobilisation des capitaux privés, notamment grâce aux efforts visant à améliorer l'architecture internationale du financement durable et à élaborer des directives solides sur les

plans de transition. La quatrième conférence internationale sur le financement du développement offre également une occasion importante de discuter de la manière de faire progresser les réformes de l'architecture financière internationale et de relever les défis structurels et opérationnels du financement du développement. La portée plus étendue de ce forum pourrait éclairer la façon dont la CCNUCC peut établir un lien avec l'architecture financière plus large et compléter les efforts plus vastes.

Le Canada réitère sa reconnaissance à la présidence et au Secrétariat de la CCNUCC pour l'organisation du dialogue de Charm el-Cheikh. Le Canada se réjouit à l'idée de participer à des délibérations collaboratives et à obtenir des résultats grâce à ces ateliers, lesquels permettront de renforcer nos efforts visant à mettre en œuvre l'article 2.1c).